



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Tél : 01 57 02 63 22
Mél : benjamin.leleu@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 21 août 2023 relatif au nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2024, au second concours interne de professeur des écoles pour l'académie de Créteil.

La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu l'article R 914 – 19 – 5 alinéa 2 du code de l'éducation ;

Arrête

Article 1 :

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2024, au second concours interne de professeur des écoles est fixé à 10 pour l'ensemble des trois départements de l'académie de Créteil.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA